Troisième Année.— Numéro 156 CINQ CENTIMES *Dimanche 6 Juin 1897*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

La Grève de Comines

Nous avons longuement entretenu nos lecteurs, à diverses reprises, de la grève des rubaniers de Comines, — qui s'éternise, se transformant successivement de grève ouvrière en grève patronale.

Les rapports — si toutefois nous pouvons encore employer cette expression — sont de plus en plus tendus, entre les parties.

A mesure que les ouvriers lâchent une concession, l'arrogance des patrons augmente. Un seul de ces derniers, a eu une attitude réellement conciliatrice: M. Louis Catteau qui, hier, a rouvert son usine à deux battants, sans faire aucune victime.

Les autres se solidarisent toujours avec M. Charles Catteau dont ils semblent exécuter les mesquines rancunes.

Cette attitude est déplorable d'autant plus, qu'à l'origine, quatre usines sur cinq n'étaient qu'indirectement intéressées à ce conflit,—M. Ch. Catteau en portant, seul, la première responsabilité.

Nous avions pourtant espéré la cessation des hostilités, avant-hier.

Nous avions, personnellement, tout tenté dans ce but car nous pensions que les injustices de M. Charles Catteau ne pouvant être reprochées qu'à celui-ci, les ouvriers des autres maisons réintégreraient l'atelier, sans conditions draconiennes.

Nous étions naïf. Les conditions draconiennes ont été précisément posées par ceux qui n'avaient été qu'incidemment mêlés à cette déplorable lutte, — M. Charles Catteau s'effaçant devant ses bénévoles concurrents.

Comment sortira-t-on de là ?

La solution est d'autant plus malaisée à prévoir qu'un nouvel élément de division est venu s'immiscer dans cette affaire : la police de M. le préfet représentée en la circonstance par M. le [illegible] formé en agent de recrutement au bénéfices des patrons. Il court après les ouvriers et en ramène certains, bon gré malgré, à la «chaîne». Cet homme sera décoré mais tous les ouvriers auront-ils leur gagne-pain assuré ?

Car tout est là : du côté des ouvriers on veut bien reprendre le travail mais sans que nul n'en souffre ; du côté des patrons, on souhaite la rentrée des ouvriers mais avec une arrière-pensée de vengeance.

En attendant, c'est nous qu'on persiste à accuser d'être les fauteurs de ce regrettable conflit, — nous qui, jusqu'au dernier moment, avons supplié les rubaniers de ne pas se montrer trop intransigeants, en présence des misères que nous présentions, fatales.

Hier encore, la *Dépêche* nous représentait comme ne cherchant que « plaies et bosses. »

Il est une plaie que nous avons trouvée : celle qui saigne au flanc du prolétariat cominois, *la faim* — et nous avons été seuls à essayer de la panser ; mais il est une bosse que nous nous évertuerions vainement à découvrir : celle de la *bonne foi* chez les amis de M. Dansette.

Mais laissons ces tristes polémiques de côté...

Que les rubaniers de Comines restent calmes ; qu'ils se prêtent à toutes les démarches conciliatrices, d'où qu'elles viennent, et ils auront droit à toutes les sympathies.

Quant aux patrons qui se montrent intraitables, qu'ils réfléchissent bien aux conséquences de leur attitude, et peut-être trouveront-ils que c'est payer un peu cher la satisfaction d'amour-propre de M. Charles Catteau que de sacrifier à ses rancunes une industrie qui, plus pour eux que pour leurs ouvriers, est une source de profits.

Quand à M. le Préfet, il agirait, croyons-nous, sagement, en invitant son « spécial » à s'occuper un peu plus de la surveillance des trains belges et beaucoup moins des différends entre ouvriers et patrons.

Peut-être alors tout s'arrangerait-il, — et c'est notre vœu sincère !

G. SIAUVE-EVAUSY.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

LES DÉSORDRES ANTISÉMITIQUES EN ALGÉRIE

Oran, 4 juin.

La synagogue d'Aïn-el-Arba a été incendiée, la nuit dernière. On a découvert une boîte explosible en fer blanc contenant de la poudre et des débris de fer.

Le juge de paix a ouvert une enquête. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

UN DÉSACCORD ENTRE LES MINISTRES

Paris, 4 juin.

Les membres du cabinet Méline paraissent s'entendre sur l'attitude politique du gouvernement ; mais cette apparence est en contradiction avec la réalité des faits.

Il y a, à l'heure actuelle, désaccord entre les membres du ministère. MM. Méline et Barthou ne seraient pas fâchés de trouver une occasion qui lui permît de débarquer ceux de leurs collègues, qui, par leur insuffisance, les ont compromis et dont la présence dans le cabinet est, pour eux, une cause de faiblesse.

De l'avis général, dit un journal radical, MM. Cochery, Turrel et Rambaud devraient être remplacés et la recontitution du cabinet donnerait aux partisans d'un ministère de concentration un semblant de satisfaction.

A PROPOS DES BAGAGES EN CHEMIN DE FER

Paris, 4 juin.

M. Turrel, ministre des travaux publics, vient d'homologuer un ensemble de dispositions arrêtées de concert avec les grandes Compagnies de chemin de fer et la direction du réseau de l'Etat pour les objets à l'usage personnel des voyageurs et de leur famille, tels que malles, valises, paniers, paquets et sacs renfermant du linge, des vêtements, des objets de toilette, des armes, des vivres, les appareils de photographies, les cartons à chapeau, les couvertures, cannes et parapluies, bicyclettes et voitures d'enfant.

On pourra faire l'expédition de ces objets d'une gare quelconque à une autre gare quelconque des réseaux participants, sans se munir au préalable d'un Billet de place.

Les colis seront expédiés dans les mêmes conditions que les bagages et donneront lieu à la délivrance d'un bulletin, établi aussi rapidement et au même guichet.

LES AVEUX DE L'ESPION DE NANCY

Nancy, 4 juin.

Sattler, ce restaurateur arrêté sous l'inculpation d'espionnage, aurait avoué avoir eu des relations avec plusieurs officiers supérieurs allemands de Strasbourg. Il a reçu de l'argent pour pratiquer l'espionnage et arriver à corrompre certains militaires ; mais on croit que Sattler n'a pu fournir aucun renseignement militaire important et qu'il n'avait aucun complice.

Sattler comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel de Nancy.

SUSPENSION DE TRAITEMENT D'UN ÉVÊQUE

Clermont-Ferrand, 4 juin.

On annonce que le traitement de l'évêque de Clermont-Ferrand sera supprimé à partir du 15 juin prochain. Cette mesure est prise à cause d'une lettre de l'évêque protestant contre le droit d'accroissement.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 4 juin.

On nous signale — dit le *Gil Blas* — la présence à Bruxelles, dans un hôtel qu'il nous serait facile de désigner, d'un financier bien connu, dont le nom a très souvent prononcé dans le procès du Panama, et qui, plus avisé que ses collègues du même conseil d'administration, s'est dérobé jusqu'ici aux questions indiscrètes du ministère public.

Etait-il ramené si près des frontières françaises par les révélations d'Arton ou par les appels désespérés de quelques anciens amis compromis dans la nouvelle instruction ? Toutes les hypothèses sont permises.

Ce personnage serait il M. Cottu, demande notre confrère ?

ÉTRANGER

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ESPAGNE

Madrid, 4 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni hier, sous la présidence de la reine régente.

Après avoir entendu l'exposé de la situation intérieure et extérieure fait par M. Canovas, la régente a prié le président du Conseil de continuer à diriger les affaires jusqu'à ce que la crise soit résolue.

A l'issue du Conseil, M. Canovas a déclaré à un journaliste qu'à son avis la crise serait difficile à résoudre et que tout dépendra des conférences qui vont avoir lieu entre la régente, M. Sagasta et le maréchal Martinez Campos, appelé télégraphiquement de Barcelone.

D'après une personnalité conservatrice, au cours de l'entretien qu'elle aura avec le maréchal, la régente lui offrirait le commandement de l'île de Cuba avec un cabinet Sagasta.

Il paraît que l'intention de M. Sagasta serait de faire appliquer les réformes par le maréchal Campos d'une façon très large.

On croit que les nouveaux ministres prêteront serment dimanche.

MANIFESTATIONS RÉPUBLICAINES EN ITALIE

Rome, 4 juin.

Le retour des garibaldiens qui arrivent de Grèce a été l'occasion, à Massa, d'une imposante manifestation républicaine. Une foule considérable était venue pour assister au débarquement des volontaires. Ils furent d'abord accueillis par le cri de : « Vive Garibaldi ! » Puis quelques personnes poussèrent le cri de : « Vive la République ! » qui fut immédiatement repété avec enthousiasme par toute la foule et suivi du cri : « A bas le roi ! »

Un délégué de la police de sûreté, accompagné de carabiniers, essaya de disperser les manifestants ; mais ces derniers accueillirent les policiers à coups de pierre et les contraignirent à regagner leur caserne. Des renforts de carabiniers et de soldats arrivèrent le lendemain.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

LES GAIETÉS DU SABRE EN ALLEMAGNE

Berlin, 4 juin.

Il a été question, il y a quelques jours au Reichstag, d'une affaire de mauvais traitements exercés sur un nommé Marzillier, soldat en garnison à Kœnigsberg, qui, poussé à bout, s'est noyé dans le fossé des fortifications. Après une enquête ouverte à ce sujet, le sous-officier Hunge, de la 4e compagnie du régiment de grenadiers Frédéric-Guillaume Ier, a été condamné par le conseil de guerre, pour mauvais traitements exercés sur le soldat Marzillier, à la dégradation et à six mois de prison.

RÉVOLTE DE PAYSANS EN ITALIE

Milan, 4 juin.

Des paysans se sont révoltés à Erbusco, dans la province de Brescia et ont essayé d'incendier la maison communale.

Une violente lutte s'est engagée avec les carabiniers qui sont arrivés sur les lieux.

Les carabiniers ont d'abord été repoussés et ont même été forcés de remettre en liberté un paysan arrêté.

Mais des renforts sont arrivés et l'« ordre » a été rétabli.

Quinze arrestations ont été maintenues.

LE BIMETALLISME

Notre ami Viviani a été juste et non sévère dans son magistral réquisitoire d'appeler M. Méline : le syndic de la faillite agricole.

Quoiqu'il mène, religieusement, le convoi, les paysans peuvent lui être reconnaissants des réformes opérées.

C'est ainsi qu'il est curieux, mais désobligeant de rechercher les paroles de M. Méline, député, et les actes du même ministre, sur la grande question de la réforme monétaire.

Personne ne peut nier aujourd'hui que le marché est devenu international et que les affaires se traitent, à la surface du globe, avec une grande célérité, grâce aux progrès incessants de la science.

La crise de l'autre côté de l'Atlantique a sa répercussion sur notre continent ; elle n'atteint pas une industrie en particulier, mais jette la désolation dans toutes les branches de l'activité humaine.

Question primordiale, que cette réforme monétaire rendant la lutte matériellement impossible aux vieilles nations de l'Europe.

C'est la guerre économique déclarée, inégale, entre les peuples, dont la monnaie est l'or et ceux dont l'étalon est l'argent. Comme l'a dit un député qui n'est pas de nos amis, c'est le choc du camp jaune contre le camp blanc dans lequel ce dernier doit disparaître.

Là encore, le socialisme n'invente pas, il ne fait que constater.

Il ressort, en examinant la situation de la production des usines et celle du sol, qu'une crise existe dont l'intensité croît tous les jours. Notre pays dont l'évolution industrielle est faite, pour beaucoup de productions ne peut plus exporter ; on commence à sentir nationalement la surproduction naissant du progrès du machinisme.

Les pays neufs ne pouvant plus, avec le change de l'argent, venir acheter nos produits, d'où manque de débouchés.

Les gros financiers, qui planent comme des vautours au-dessus du marché mondial, usent de leur atavisme internationaliste pour aller chercher, avec leurs capitaux, les denrées de ces pays nouveaux.

Ils viennent ainsi, dans la grande mêlée, concurrencer sur nos marchés, à 100 0[0 de bénéfice, les produits nationaux.

Le mécanisme de ce trafic capitaliste, qui annihile nos exportations et augmente les importations, est très simple.

C'est ainsi que 100 francs or français ont le pouvoir d'achat de 220 fr. au Mexique, de 300 fr. à la République Argentine, de 189 fr. en Grèce de 140 fr. en Russie et de 200 fr. au Japon.

Cette situation, particulièrement avantageuse, détermine ce vaste courant de l'agiotage international dont les barons de la finance profitent, au détriment de l'Industrie et de l'Agriculture du pays.

Ce n'est là qu'une des phases de ce phénomène économique ; il faut bien noter qu'au point de vue de l'exportation de la France vers ces pays privilégiés le contraire se produit.

Quand nous avons vendu une marchandise en Russie, d'une valeur de 100 fr., nous touchons bien en roubles 148 francs, mais, rentré en France, nous n'avons plus que 100 fr.

Les indigènes de ces nations à haut change, ne se soucient pas de venir commercer avec la France, leur monnaie subissant une dépréciation d'achat qui peut aller à plus de 100 0[0.

Comment voulez-vous que l'on arrive à se comprendre, la monnaie, le langage économique dans les transactions, changeant de valeur suivant les pays.

On a beau, pour la France en particulier, mettre les derniers progrès dans les industries, faire de la culture intensive, on ne peut lutter sur le marché du monde étant dans une telle infériorité économique et ayant, de plus, toutes les charges que comporte un vieil état.

Que peuvent donc bien faire les droits protecteurs, quand les marchandises étrangères jouissent d'une prime d'exportation aussi considérable ?

Cette fameuse théorie protectionniste avec laquelle on berne tous les cerveaux est démolie, si on examine au fond, sans intérêt particulier, la question monétaire.

N'est-ce pas la démonétisation de l'argent qui a provoqué cette idée d'entourer les états industrialisés d'une ceinture de droits. Privilège profitant à quelques individus et dont les consommateurs subissent le contrecoup.

C'est la guerre des tarifs et puis, lorsque tous les états ayant suivi les mêmes errements seront protégés à outrance, où sera l'efficacité de ces droits ?

Croyez-vous donc, économistes distingués, que votre pensée s'arrête à croire que ce malaise de la production est supporté par le patron, votre naïveté ne peut aller jusque là. Lui, dans l'état actuel des choses, conserve ses bénéfices ; mais dans ce *struggle for life* c'est le prolétaire qui supporte la grosse charge.

Dans notre doux pays, où l'homme n'est qu'une machine devant fournir un maximum de rendement, on exige de lui la plus grande productivité.

Il fait comme à Comines, on rallonge les métiers ; malgré cette demande croissante de force humaine, on baisse le prix de revient de la marchandise travail.

C'est le salaire de famine qui est imposé aux travailleurs, c'est la huche sans pain ; c'est l'anémie minant la famille et l'hôpital comme maison de retraite.

Nous sommes au début ; déjà, quelques capitalistes européens se sont expatriés pour fonder dans ces pays neufs des usines dont les produits fabriqués expédiés causeront dans la vieille Europe une terrible agonie.

On peut retarder ce phénomène, y remédier momentanément par la réforme monétaire ; mais l'implacable concurrence continuera son œuvre de concentration des capitaux et de spoliations.

Nous n'osons pronostiquer les conséquences.

M. Méline, député, dans un discours en date du 18 février, entrevoyait cette lutte de ceux qui possèdent contre les prolétaires.

Nous tenons à reproduire un des passages les plus saillants de sa péroraison :

« Nous avons aussi contre nous le « monde de la haute finance, de la « grande banque, des puissants prê- « teurs d'argent qui bénéficient de l'a- « cio de l'or ; nous les voyons déjà, « dans leurs journaux, commencer « une campagne qu'ils poursuivront « implacablement.

« La ligue bimétallique, devra agir « *énergiquement sur le gouvernement* « et hâter une solution qui devient « chaque jour plus urgente. »

Comme M. Méline en 1895, mettait bien à nu la plaie de la société capitaliste en constatant que toute réforme, dans l'intérêt général, est limitée aux intérêts particuliers des financiers qui eux, ont le droit d'être des internationalistes et de rançonner l'humanité.

La question sociale ne sera pas résolue, n'en déplaise à la sainte société de *l'assistance par le travail*, tant que le monde sera gouverné par les malandrins des banques.

Membre du gouvernement, il est alors facile à M. Méline de passer aux actes et d'agir sur lui même de réaliser ses engagements pris devant la France paysanne.

Gros-Jean que nous sommes, pour un tel acte de civisme, il faut déplaire aux très puissants prêteurs d'argent dont la défense des intérêts est la condition *sine qua non* de la longevité du cabinet Méline.

Allons ! c'est un signe des temps ! Que la finance continue, et M. Méline sera, à notre grande joie, le syndic de la faillite de la société capitaliste.

Georges DEVRAIGNE.

LE CLÉRICALISME DE M. FÉLIX FAURE

Paris, 4 juin.

Il paraît qu'en recevant les membres de la Société d'encouragement qui venaient l'inviter à assister au Grand-Prix de Paris, M. Félix Faure aurait exprimé cette pensée et cette espérance qu'un temps viendrait où les courses auraient plus lieu le dimanche.

Si cette *information* est vraie, et elle doit l'être, car elle n'a pas été démentie, on ne saurait trop admirer les sentiments cléricaux qui animent M. le président de la République et l'habileté avec laquelle il les manifeste.

En conviant, par de discrets sous-entendus, la réaction monarchique, à donner un exemple qui prépare l'opinion publique au rétablissement de la loi concernant le repos dominical, M. Félix Faure s'est acquis de nouveaux titres à la reconnaissance papale.

Sans avoir l'air d'y toucher, il a attaché le grelot qu'avant peu nous entendrons tinter. Ses secrets désirs, si délicatement *exprimés*, seront des ordres pour les nouveaux convertis de l'opportunisme.

On va donc commencer par ressusciter les lois relatives à la célébration du dimanche ; puis nous verrons le retour des processions, et enfin le rétablissement des billets de confession.

Elle va bien la République de M. Félix Faure !

LA FIN D'UNE LÉGISLATURE

Le 31 mai a commencé la dernière année d'existence de la Chambre. Le mandat de nos députés actuels doit, en effet, expirer le 31 mai 1898. S'il s'accomplit jusqu'au bout, il aura duré exactement quatre ans et sept mois et demi, au lieu de quatre années, ce qui était, depuis 1876, la durée légale des pouvoirs.

C'est d'ailleurs par exception que la Chambre actuelle a reçu un mandat de plus de quatre années. Cela tient à ce qu'on a voulu changer la date des élections générales périodiques, et qu'on a dû pour cela modifier le point de départ des législatures successives.

Depuis vingt années, les pouvoirs des députés expiraient régulièrement le 14 octobre, tous les quatre ans ; ce qui obligeait à faire les élections en août et septembre. On a préféré que les élections eussent lieu désormais au printemps parce qu'il y a, à ce moment, moins d'électeurs empêchés par les travaux des champs.

La Chambre précédente a donc voté en 1893, avant l'expiration de son mandat, une loi portant que les pouvoirs de la suivante prendraient fin par exception, le 31 mai 1898. Cette dérogation détermine un changement correspondant dans la date des élections générales, qui se feront désormais dans les soixante jours précédant le 31 mai de l'année où doit avoir lieu le renouvellement de la Chambre.

Sur les douze mois de vie légale qu'ils ont encore à parcourir, nos députés n'auront guère à siéger désormais que durant la moitié de cette période. La session en cours prendra fin en juillet ; on se séparera pour les grandes vacances, jusqu'à un jour à déterminer dans la seconde quinzaine d'octobre. La session extraordinaire d'octobre prendra fin avec l'année 1897. C'est tout au plus si les députés auront à siéger pendant deux mois.

Comme nous le rappelons plus haut, en effet les élections générales, devant se faire dans la période de soixante jours qui précède l'expiration de la législature, devront avoir lieu en 1898 entre le 1er avril et le 31 mai, c'est-à-dire selon toute vraisemblance le premier dimanche de mai.

Nos députés devront donc se séparer dans le courant de mars pour aller, dans leurs départements respectifs, défendre leur candidature et prendre part à la lutte électorale.

Lire en deuxième page notre TROISIÈME LISTE de souscription en faveur des rubaniers de Comines et la situation de la grève.

Le Conflit Gréco-Turc

LA SITUATION

A la première séance tenue par les ambassadeurs en vue de la conclusion de la paix, il a été décidé que M. de Nélidof préparerait un memorandum sur la question de rectification de frontière, M. Cambon sur celle des capitulations et M. P. Carrie sur celle de l'indemnité de guerre.

Ces memoranda seront soumis aux ambassadeurs à leur prochaine réunion.

Le correspondant du *Standard* à Vienne tient d'une source turque, qu'il considère comme digne de foi, que la Turquie est prête à céder la Crète à la Grèce et à signer la paix dans les vingt-quatre heures, si les puissances lui permettent de garder la Thessalie.

Les musulmans de Crète seraient embarqués pour la Thessalie, et les chrétiens de Thessalie, désireux de rester sous la domination grecque iraient habiter la Crète. Le sultan se contenterait, dans ce cas, d'une petite indemnité.

La Canée, 4 juin.

Un bataillon de bersagliers stationné à la Canea a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour Candie au premier signal.

Des d'asentiments se sont élevés entre les chefs insurgés d'Akrotiri et ceux d'Alhiano.

Londres, 4 juin.

Le correspondant du *Morning Post* à Athènes a eu plusieurs entrevues avec M. Ralli. M. Ralli déclare qu'il n'a accepté le pouvoir que pour sauver la situation et non pour créer des difficultés à la dynastie.

Il ajoute que si une rectification de frontière est accordée à la Turquie, la vie sur la nouvelle frontière sera plus difficile qu'auparavant.

Athènes, 4 juin.

La Turquie propose que le blocus des ports de la Macédoine et de l'Epire soit levé. Le gouvernement grec proteste, objectant qu'il se voit ainsi dépouillé du droit de visite ; mais il est probable que, sur les conseils des puissances, il acceptera cette condition.

Çà & Là

RIMES PRÉFECTORALES

D'puis qu'il est préfet d' notr' contrée,
M'sieu Laurenceau — homme très poli, —
Sut, par son affabilité,
Se fair' des tas, des tas d'amis !
Et Monsieur L'tailleur faisait la mêm' chos' que lui

On dit qu'au comice agricole,
Dans un' fauteuil, mollement assis,
Ecoutant du mair' les paroles,
Monsieur l'Préfet s'est endormi.
Et Monsieur L'tailleur faisait la mêm' chos' que lui

Mais au conseil de révision,
Au milieu des' académies,
N'trouvant pas d'autre distraction,
I' comptait les points d' ses' brod'ries,
Et Monsieur L'tailleur faisait la mêm' chos que lui.

Du côté d' la ru' des Etaques,
L'préfet s'aventura la nuit
I' criait, craignant qu'on l'attaque :
« C'est moi que j'mappelle Delory ».
Et Monsieur L'tailleur faisait la mêm' chos' que lui.

Quand on lui d'mand' un p'tit service
L' préfet, d'un air plein d' bonhomie,
Promet un' plac' d'agent d' police,
Ou d'inspecteur d'académie.
Et Monsieur L'tailleur promet la mêm' chos' que lui.

On dit que l' préfet démissionne,
Et s'engag' dans la cavalerie.
C'est p' possible ! ah ! j'en frissonne,
Songée quelle affair' mes amis !!
Si Monsieur L'tailleur faisait la mêm' chos' que lui ?!

VEL-DUPONT.

AU PAYS NOIR

La grève de la Grand'Combe. — L'interpellation Basly. — Manque de prévoyance de la Compagnie. — La retraite des Mineurs. — La situation.

(De notre correspondant spécial)

Paris, 4 juin.

L'interpellation que le citoyen Basly se propose de développer sur la grève de la Grand'Combe, demain samedi, à la Chambre, mérite de fixer notre attention, en raison des problèmes qu'elle soulève et qui intéressent non seulement les grévistes, mais encore l'industrie houillère et tous les groupements ouvriers français.

Nos lecteurs sont au courant des incidents de la lutte économique qui se poursuit depuis bientôt deux mois dans le Gard. Nous n'en referons pas l'historique, nous contentant d'indiquer quel enseignement et quelles conséquences l'interpellateur lui-même, M. Basly, dans les déclarations qu'il a bien voulu nous faire, projette d'en tirer au cours de sa discussion.

— Mon interpellation nous a dit M. Basly, viendra assurément samedi devant la Chambre : elle sera assez longue, car plusieurs de mes collègues et notamment MM. Doumergue, Faberot et de Ramel y interviendront. Tout d'abord, je me propose d'expliquer à la Chambre la situation exacte de la grève qu'elle ne connaît que par des dépêches souvent incomplètes et parfois fausses.

A cette heure il y a, à la Grand'Combe, un millier d'ouvriers congédiés par la Compagnie, 500 purement et simplement renvoyés, 600 autres déclarés démissionnaires d'office par la compagnie pour n'avoir pas consenti à abandonner leurs camarades en reprenant le travail à une date fixée par elle.

Manque de prévoyance

Il me sera facile de démontrer que la compagnie pouvait ne pas recourir à ces mesures d'une choquante brutalité. Depuis quatre ans il lui était facile de ne pas augmenter démesurément le nombre de ses embauchages, de congédier les mineurs partant pour le service militaire, de mettre à la retraite ceux d'entre eux qui y avaient droit.

Ce renvoi en masse de mille ouvriers est d'autant plus injustifiable, qu'à la suite de la courte grève d'octobre dernier, M. Moreau, vice-président du conseil d'administration de la compagnie, signait un compromis aux termes duquel il était entendu que dans l'avenir on n'abaisserait pas les salaires et qu'aucun renvoi ne serait effectué.

La compagnie n'a tenu et ne tient aucun compte de cette convention. Pour se débarrasser des militants qui ont aidé la base à l'organisation syndicale dont elle a peur, elle n'a pas hésité d'un coup, à les frapper tous. Ils n'ont pas été les seuls ; la compagnie a encore visé et atteint 300 mineurs à la veille d'obtenir leur retraite.

Retraite des mineurs

Un ouvrier qui réclame sa mise à la retraite, à la Grand'Combe, doit réunir les conditions suivantes : ou compter vingt-cinq ans de services et 55 ans d'âge, ou atteindre, en additionnant l'âge et la durée des services, un nombre d'années égal ou supérieur à 80.

Supposons ces conditions réunies, la pension de retraite n'est cependant pas accordée de plein droit à l'ouvrier qui les possède ; il faut que le conseil d'administration seul juge et juge suprême en la matière, reconnaisse en outre que l'ouvrier qui sollicite sa mise à la retraite, est dans l'impossibilité absolue de gagner sa vie à la mine par suite de fatigue ou d'infirmités.

Quand l'ouvrier a satisfait à toutes ces exigences, la pension lui semble, n'est-il pas vrai, légitimement acquise : en moyenne cette pension est de 500 fr. par an ; quelques privilégiés, fort rares, arrivent à un chiffre plus élevé, mais ils ne dépassent jamais 700 fr.

Croyez-vous que cet ouvrier va tranquillement jouir de cette rémunération de toute une vie de travail ? Au moment même où il se dispose à percevoir sa pension de retraite, la compagnie le chasse. Adieu veaux, vaches, cochons, couvée. Adieu retraite. Non seulement le malheureux perd le bénéfice d'un quart de siècle de travail mais il ne recueille même pas les versements qu'il a effectués dans les caisses de retraites en rognant sur son maigre salaire. C'est à peine si la compagnie lui verse le cinquième, et encore parce qu'elle y est obligée par la loi du 29 juin 1894.

Elle garde le reste, c'est d'une immoralité flagrante. Aucune considération d'humanité n'a pourtant empêché la direction de la Grand'Combe de renvoyer de préférence ses vieux serviteurs, ceux qui étaient à la veille d'obtenir leur retraite.

Le Roulement

Les ouvriers, émus par l'infortune de leurs vieux camarades, ainsi jetés sans ressources à la rue, ont proposé d'établir un roulement entre eux. Il y a 4.000 ouvriers à la Grand'Combe, chacun consentirait à diminuer le nombre de ses journées personnelles de travail pour permettre aux camarades qu'on allait chasser de travailler à son lieu et place pendant ce chômage volontaire.

Le roulement est appliqué par la compagnie elle-même, en été, au moment où la consommation se ralentit. D'ailleurs, M. l'ingénieur Fumat, consulté, le déclara en l'espèce parfaitement applicable.

Mais la requête des ouvriers a été brutalement repoussée, c'est vainement qu'ils ont sollicité M. Turrel, ministre des travaux publics, et le conseil d'administration de la compagnie d'accepter en principe ce roulement. On leur a répondu qu'il était impraticable et, par surcroît, la compagnie a chassé M. l'ingénieur Fumat, coupable d'avoir prononcé des paroles imprudemment généreuses.

Du roulement, M. Guesde s'en [illegible]